



076-287600027-20250701-2025-DEL-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025  
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



# DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-39

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

#### ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : SANTE/PREVENTION - DUERP - GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DU PRESTATAIRE – AUTORISATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,



Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la délibération n°2024-DEL-67 en date du 27 septembre 2024 autorisant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de service destiné aux collectivités et établissements publics affiliés de la Seine-Maritime pour la réalisation ou la mise à jour de leur DUERP,

Vu la délibération n°2025-DEL-31 en date du 28 mars 2025 adoptant le cahier des charges de consultation des entreprises et autorisant le lancement de la procédure de consultation,

Vu l'information de la commission d'appel d'offres, réunie en commission ad-hoc, le 2 juin 2025,

Considérant l'intérêt porté par 194 collectivités et établissements publics pour rejoindre le groupement de commandes en vue de la réalisation de leur DUERP,

Le Président cède la parole à Anne-Emilie RAVACHE, 4<sup>ème</sup> Vice- Présidente, qui rappelle que lors de sa séance du 27 septembre 2024, le Conseil d'Administration a décidé de faire évoluer son accompagnement à la réalisation des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), en proposant aux collectivités et établissements publics affiliés de s'inscrire dans un groupement de commandes visant à confier la réalisation et la mise à jour des DUERP (hors évaluation des RPS) à un ou plusieurs prestataires de service.

Madame RAVACHE précise que la durée du groupement a été fixée à 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 afin de permettre au prestataire de réaliser les DUERP des collectivités en fonction d'un planning établi par le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion.

Madame RAVACHE rappelle que l'objectif de ce groupement de commandes est d'inciter un plus grand nombre de collectivités à se doter d'un DUERP à un coût raisonnable et ainsi se mettre en conformité réglementaire. Madame RAVACHE précise que la mise en place de ce dispositif est également une réelle opportunité pour les collectivités de s'engager dans une démarche active de prévention des risques professionnels pour assurer la sécurité et la santé de leurs agents, et plus particulièrement pour les collectivités de moins de 20 agents dont à peine 19 % disposent d'un DUERP en Seine-Maritime (données issues du Rapport Social Unique 2022). Préalablement au lancement de la procédure de consultation, les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ont été invités à faire part de leurs souhaits de s'y associer avant le 28 mars 2025.

Madame RAVACHE indique ainsi que 194 collectivités ont communiqué leur lettre d'engagement pour adhérer au groupement de commandes, à savoir :

- 159 collectivités et établissements publics de moins de 20 agents,
- 29 collectivités et établissements publics entre 20 et 99 agents,
- 4 collectivités entre 100 et 199 agents,
- 2 collectivités entre 200 et 349 agents.



Madame RAVACHE rappelle par ailleurs qu'au cours de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a adopté le règlement de consultation et les pièces du marché public formalisant les différentes caractéristiques du contrat proposé aux collectivités et établissements publics qui ont adhéré au groupement de commandes.

Madame RAVACHE souligne que la procédure de consultation a été engagée le 1<sup>er</sup> avril 2025 par la publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme des marchés publics dématérialisée, la date limite de remise des offres étant fixée au 5 mai 2025, 12h00.

Madame RAVACHE rappelle également que les candidats devaient s'attacher à proposer leur meilleure offre en fournissant :

- Une note méthodologique précisant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ainsi que les moyens humains mis à disposition spécifiquement pour l'exécution du marché,
- Un échéancier détaillant le calendrier prévisionnel des différentes phases et le nombre de jours alloué pour la prestation. Ce calendrier prend en compte le découpage géographique transmis par le CDG76,
- Un exemple d'outil et de rendu du travail d'évaluation des risques professionnels. Au sein de ces documents, les candidats devant présenter un exemple d'évaluation des risques professionnels comprenant l'analyse, la cotation des risques et la proposition d'un plan d'actions,
- Un extrait d'une restitution du travail réalisé concernant un risque physique.

Madame RAVACHE indique que dans le cadre de la procédure de consultation, 5 offres ont ainsi été reçues.

Madame RAVACHE souligne que l'analyse des offres, menée suivant les critères de notation précisés dans les documents de consultation, a conduit à un premier classement :

CANDIDAT	Critère 1 : Prix /45	Critère 2 : Valeur technique /55	Total / 100 points	Classement
CANDIDAT 1	20,17	28,00	48,17	<b>5</b>
AGB SOLUTIONS	29,55	50,00	79,55	<b>1</b>
CANDIDAT 3	20,20	35,00	55,20	<b>4</b>
CANDIDAT 4	22,03	47,00	69,03	<b>2</b>
CANDIDAT 5	20,55	36,00	56,55	<b>3</b>



Conformément au règlement de consultation et après examen des offres, des négociations avec les 3 candidats arrivés en tête, ont été engagées le 21 mai 2025, à savoir :

- AGB SOLUTIONS
- CANDIDAT 4
- CANDIDAT 5

Madame RAVACHE indique qu'à l'issue des négociations et des échanges, le candidat 5 a décidé de se retirer de la consultation considérant que ses moyens humains ne lui permettent pas d'assurer la réalisation de la totalité des prestations du groupement de commandes.

Les négociations menées ont conduit à la modification des notes :

CANDIDAT	Critère 1 : Prix /45	Critère 2 : Valeur technique /55	Total / 100 points	Classement
AGB SOLUTIONS	31,09	50	81,09	<b>1</b>
CANDIDAT 4	21,18	47	68,18	<b>2</b>
CANDIDAT 3	18,88	35	53,88	<b>3</b>
CANDIDAT 1	18,85	28	46,85	<b>4</b>

L'ordre des candidats à l'issue de la phase de négociation reste inchangé et s'établit de la manière suivante :

AGB SOLUTIONS n° 1	81,09 points /100
CANDIDAT 4 n° 2	68,18 points /100

L'évaluation des offres a été soumise, pour information, à la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion lors de sa séance du 2 juin 2025.

Un courrier d'information a été adressé le 4 juin 2025 aux collectivités adhérentes au groupement de commandes, afin de les informer des prix négociés par le Centre de Gestion.

À ce jour, 194 collectivités sont comptabilisées au sein du groupement de commandes.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame RAVACHE entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le marché de prestations, destiné à la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels des collectivités et établissements publics de la Seine-Maritime ayant adhéré au groupement de commande dont le CDG est le coordonnateur, avec la société AGB SOLUTIONS, domiciliée 10 rue du Pré Benevix 74300 CLUSES.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON

